



## EDITO

Bonjour à toutes,

C'est bientôt les vacances d'été !

Pour fêter cela, je vous propose une matinée festive le vendredi 3 juillet à partir de 10h au parc LAPIOS.

Au programme : Jeux moteurs pour tous, Pêche aux canards, Contes et histoires. Un moment convivial à partager ensemble pour clôturer l'année.

Comme chaque année, il faudra être vigilant lors des fortes chaleurs ☀ et bien préserver les petits :

- 💧 Faire boire régulièrement
- 🌳 Rester au frais et à l'ombre
- 👕 Vêtements légers
- 🧢 Chapeau + protection solaire
- 🛀 Rafraîchir plusieurs fois par jour
- 🚫 Éviter les sorties aux heures les plus chaudes

Bonnes vacances

Nathalie LEVACHER

## CHERCHE ET TROUVE



## SOMMAIRE



P 2. Les animations des mois

P 4. Focus ...

P 7. Le coin des ass mat

P 8. Les p'tits plus du RPE

P 9. bibliothèque utile et comptine

P 10. Informations pratiques

# ANIMATIONS DU MOIS



# Juillet



**mercredi 1<sup>er</sup> JUILLET**

**Bzzzz**

**vendredi 3 JUILLET**

Rdv 10h parc LAPIOS  
fête de fin d'année

**mardi 7 JUILLET**

Rdv 9h15  
Eveil musical  
avec Florian

**mercredi 8 JUILLET**

**Marionnettes**

**vendredi 10 JUILLET**

**Jeux d'eau**

**mercredi 15 JUILLET**

**Argile**

**vendredi 17 JUILLET**

Rdv 9h30  
Bébé yoga  
avec Anaïs

**mardi 21 JUILLET**

Vélos dans la cours de  
l'école

**mercredi 22 JUILLET**

**Eventail**

**vendredi 24 JUILLET**

**Nono ou R2D2 ?**  
Non juste celui du RPE

**mardi 28 JUILLET**

**Pâte à sel**

**mercredi 29 JUILLET**

En attendant  
les vacances

## ANIMATIONS DU MOIS

# Août

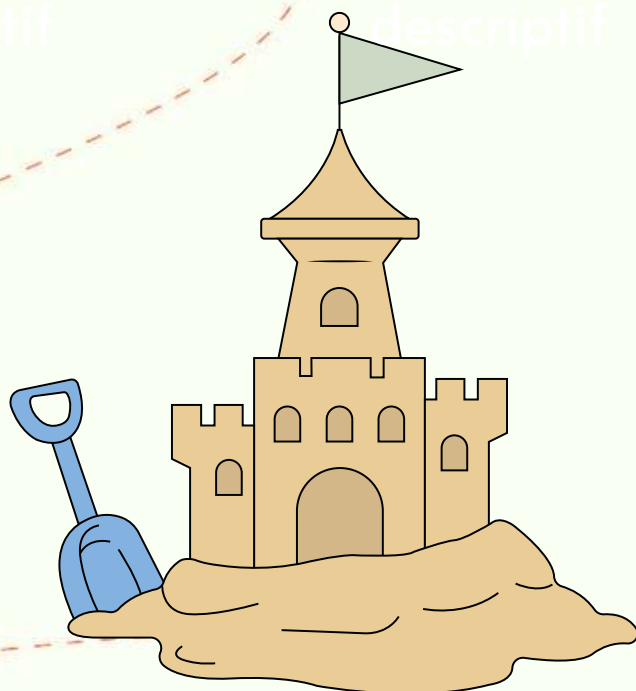


JOUR 1

descriptif

JOUR 1

descriptif



JOUR 1

descriptif

Rdv 10h au stade  
Chasse aux Œufs

**mardi 25 AOÛT**

Retour de  
vacances

**mercredi 26 AOÛT**

Retour de  
vacances

**vendredi 28 AOÛT**

Retour de  
vacances

# Eviter les accidents domestiques des enfants

Notre logement et ses environs sont adaptés aux adultes, mais ils ne sont pas toujours sécurisés pour “bébé”. Alors, pour permettre à “bébé” d’explorer le monde sans danger, on peut sécuriser son environnement, au rythme de son développement.

## Quelles sont les principales règles à suivre pour la sécurité de bébé ?

Le meilleur moyen d’éviter que bébé ait un accident de la vie courante est de toujours garder un œil sur bébé. S’il n’y a pas d’adulte disponible, on place le bébé en sécurité dans son lit. On ne laisse donc jamais bébé seul. La nuit, pour pouvoir réagir rapidement si besoin, on installe bébé dans la même chambre que ses parents jusqu’à ses 6 mois, mais dans son propre lit.

Quand on utilise des objets pour bébé (lits, jouets, sièges...), on vérifie qu’ils comportent le marquage CE ou NF avec la mention « Conforme aux exigences de sécurité ». On pense à bien lire les avertissements précisés sur les emballages, car certains jouets, par exemple, peuvent être dangereux pour les enfants de moins de 36 mois.

Pour en savoir plus, on peut consulter le site de la DGCCRF.

Très tôt, on peut expliquer à bébé les différents risques et lui montrer les gestes qui le protègent (comme descendre ou monter les escaliers, rester loin des prises de courant, être doux avec un animal, etc.). Mais il lui faudra du temps pour retenir ces règles et être capable de les appliquer. En attendant, c’est à nous, adultes, de le protéger en sécurisant l’environnement et en surveillant bébé.

EN BREF

C’est à un adulte de surveiller un bébé, pas à un autre enfant plus âgé, ni même à un adolescent.

## Comment éviter les risques d’étouffement et d’étranglement de bébé ?

Quand on connaît les situations à risque pour bébé, on peut les éviter au quotidien !

- Risque d’étouffement par des objets mous.

Le bon réflexe : On couche bébé sur le dos et dans un environnement de sommeil adapté. Pour cela, on utilise une turbulette ou une gigoteuse à la taille de bébé et pas une couverture ou une couette. On éloigne du lit et de ses alentours les oreillers, peluches ou autres objets mous.

- Risque d’étouffement par glissement de la tête de bébé entre son matelas et le lit.

Le bon réflexe : Tant que bébé est encore tout-petit, on vérifie que le matelas est à la bonne taille pour le lit. Pour un lit parapluie, on n’ajoute pas de matelas.



- Risque d'étouffement par de petits objets.

Le bon réflexe : Pour la sécurité de bébé, on pense à faire attention aux petits objets qui traînent comme les petits jouets, boutons, bijoux, piles boutons, les petits éléments de peluches et poupées, les petits aliments, etc. Car lorsque bébé grandit, il peut attraper des objets et les porter à la bouche. Une bonne raison de demander à chacun à la maison de bien ranger ses affaires. Et on privilégie toujours des articles de puériculture (jouets, peluches, etc.) et des vêtements adaptés à l'âge de l'enfant, avec un marquage CE ou NF. Enfin, on éloigne les sacs en plastiques des enfants

- Risque d'étouffement pendant les repas

Le bon réflexe : L'essentiel, pour éviter les fausses routes quand bébé commence à manger seul, est de le laisser manger à son rythme, sans le forcer à prendre de la nourriture dans sa bouche. Quand il devient plus autonome pour ses repas, on continue à être attentif. Et en dehors des repas, on se méfie de la nourriture qui est à portée des mains de bébé, comme par exemple les cacahuètes qui peuvent provoquer un étouffement très grave.

- Risque d'étranglement

Le bon réflexe : On évite de mettre à bébé des vêtements ou accessoires qui pourraient l'étrangler (collier, chaîne, écharpe, cordon de vêtement, etc.). L'efficacité des colliers d'ambre ou de dentition contre le mal de dents n'est d'ailleurs pas prouvée. Autant nous éviter un achat inutile voire dangereux pour bébé. On veille aussi à éloigner les berceaux, lits ou meubles des cordons de rideaux ou de stores, par exemple, car ils sont dangereux pour bébé. Les accidents par étranglement de bébé peuvent arriver rapidement et silencieusement.

## Comment éviter les risques de chutes graves de bébé ?

Dans le siège auto, la chaise haute, la poussette, etc., on prend le temps d'installer bébé correctement et de bien fixer les attaches. Dès que bébé est installé en hauteur, sur une table à langer, une chaise haute, un canapé, ou encore un lit sans barreaux, on le garde à l'œil pour éviter toute chute. L'idéal est de toujours garder une main sur lui. Et si on doit aller chercher quelque chose ou gérer une urgence, on l'emmène avec nous, ou on place bébé en sécurité dans son lit ou au sol.

Pour éviter les chutes dans les escaliers, il est conseillé d'installer des barrières de sécurité, en bas et en haut des escaliers. Et dès que c'est possible, on apprend à bébé à descendre et monter les escaliers en tenant la rampe.

Pour éviter les risques de chute par la fenêtre ou le balcon, on enlève tout objet ou meuble que bébé pourrait escalader sous les fenêtres. Il existe aussi des dispositifs de sécurité que l'on peut installer aux fenêtres. Dans tous les cas, on surveille toujours bébé lorsqu'il est sur un balcon ou dans une pièce avec la fenêtre ouverte.

### EN BREF

Répondre au téléphone ou lire un SMS peut toujours attendre quelques minutes.





### Comment éviter la chute de meubles ?

Lorsque bébé commence à se déplacer, il explore son environnement et peut avoir envie d'escalader les meubles (commode, bibliothèque, etc.) ou d'attraper un objet en hauteur qui attire son attention. Pour éviter les risques de chute de meuble, on fixe les meubles au mur. On pense aussi à sécuriser l'ouverture des tiroirs (avec un kit de sécurité) pour éviter les pincements de doigts.

### Comment éviter les risques de noyade de bébé ?

Donner son bain à bébé ou le baigner dans une piscine quand il fait beau est un véritable moment de plaisir et de détente, pour nous comme pour lui. C'est l'occasion de jeux, de chansons... On ne doit pas pour autant oublier les risques de noyade. Tous les points d'eau peuvent être source d'accident pour bébé. Le risque de noyade de bébé en piscine est le plus connu, mais un bébé peut se noyer dans moins de 5 cm d'eau. On ne doit donc jamais le laisser seul sans la surveillance d'un adulte, même quelques secondes dans l'eau ou à proximité d'un point d'eau (piscine, baignoire, mare, à la plage, baignoire, etc.).

Pour être en sécurité au moment du bain, on prépare à portée de main savon, shampoing, serviette de toilette... Ensuite seulement, on met bébé dans l'eau (après avoir vérifié la température). Si on doit absolument quitter le lieu de la baignade et qu'un autre adulte ne peut pas prendre le relai de la surveillance, on enveloppe bébé dans une serviette et on l'emmène avec soi. On ne le laisse jamais seul, même quelques minutes.

Pour profiter des baignades en toute sécurité, les enfants doivent toujours rester sous la surveillance attentive d'un adulte. On peut apprendre à nager à son enfant le plus tôt possible. C'est le meilleur moyen d'éviter les noyades et c'est un moment de partage et de plaisir. Et en attendant, on équipe son bébé de brassards (pas de bouée ou autres éléments gonflables) et on se baigne avec lui.

Si on possède, ou si on accède à une piscine privée, on respecte les exigences de sécurité, en particulier, on pense à activer les systèmes de sécurité (volet roulant, abri, barrières ou alarme). On garde en mémoire que **ces systèmes de sécurité sont désactivés au moment de la baignade, et qu'ils ne remplacent jamais la surveillance attentive et permanente des enfants par un adulte.**

**Pour les assistantes maternelles**, le département exige une protection par barrière au norme N.F.P 90-306 d'une hauteur minimale de 1m10 au dessus de toutes surface pouvant servir d'appui et absence d'objet permettant d'escalader. (voir guide des bonnes pratiques)



## L'Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation

Créée fin 2018 par les partenaires sociaux du secteur de l'emploi à domicile, l'Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation (APNI) a pour objectif d'assurer l'effectivité des droits et de développer des garanties sociales pour les salariés et les assistants maternels du particulier employeur : formation professionnelle, santé au travail et prévention des risques professionnels, accès à une offre loisirs/voyages à des tarifs préférentiels.

### Des avantages préférentiels pour vos loisirs et vos voyages

En 2021, l'APNI lance sa plateforme [www.asc-loisirs-emploidomicile.fr](http://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr) pour faire bénéficier aux 1,4 million de salariés et assistants maternels du particulier employeur des offres exclusives de vacances, de sorties culturelles, d'activités sportives et de loisirs à des tarifs avantageux.

Un service qui vous est entièrement dédié, accessible tout au long de l'année sur tout le territoire national, y compris dans les DROM. Une vraie nouveauté pour améliorer votre quotidien, ce qui vous donne les mêmes avantages qu'un salarié d'entreprise !

Ce service est financé par une participation versée par chacun de vos employeurs dans un esprit de solidarité, conformément aux valeurs citoyennes qui nous animent.

La section ASC de l'APNI a confié à son partenaire CEZAM la gestion de ces offres.

Vous êtes assistants maternels ou salariés du particulier employeur ?

Le portail Activités Sociales et Culturelles, en partenariat avec Cezam, vous permet de bénéficier de milliers de réductions !

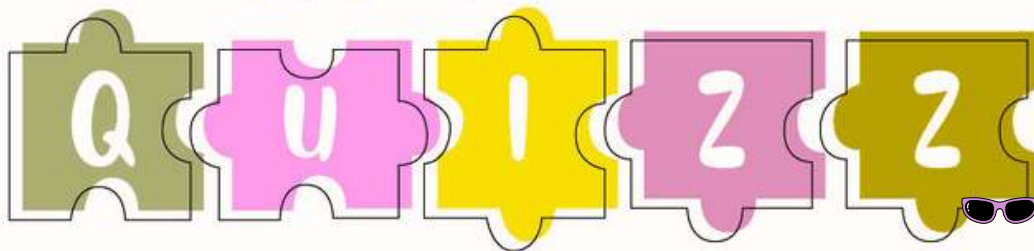
+ de 20 000 offres sur vos loisirs (cinémas, spectacles, parcs, musées ...)

+ de 700 partenaires pour composer vos vacances à la carte

35 antennes de retraits billetterie en France

Pour en profiter, créez gratuitement votre compte Cezam !





1.

Qu'est-ce qu'un niveau sonore trop élevé pour bébé ?

- a) Inférieur 80 décibels
- b) Entre 80 et 100 décibels

réponse : a La limite d'exposition maximale recommandée est de 85 décibels sur une période de 8 heures ou de 70 décibels sur une période de 24 heures.

2.

Que signifie le sigle PLS?

- a) Position de loin la plus sécuritaire
- b) Position latérale de sécurité

réponse : b

3.

En cas de grosse chaleur, Un enfant ne doit pas être exposé au soleil :

- a) Entre 14 heures et 17 heures
- b) Entre 12 heures et 16 heures

réponse : b



5.

Quelle maladie peut transmettre les tiques ?

- a) La maladie de Lyme
- b) La maladie du Smile

réponse : a

4.

Quel numéro composé afin de signaler une violence commise sur un enfant ?

- a) 119
- b) 112

réponse : a



La citation du Mois

« Etre en vacances c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire. »

Robert Orben



## A la pêche

Une fillette et son chat partent pêcher en mer. Dans l'eau, ils portent secours à trois petits cochons en train de se noyer, puis à sept petits chevreux naufragés. Hop ! Tout ce petit monde monte à bord. Mais ils sont bien trop lourds pour le navire, qui chavire. Vient alors à leur rescousse... le grand méchant loup ! Et ça tombe bien, ses deux petits louveteaux ont très très faim...



## Protégez votre enfant des accidents domestiques

Mieux vaut prévenir que guérir ! Apprenons à éviter les accidents domestiques de l'enfant. Un accident peut rapidement arriver. Alors, pour éviter les petits et gros bobos tout en laissant l'enfant s'épanouir, il existe des solutions.

<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/brochurepdf-lb23.pdf>

## Le petit jardinier

**Voici mon petit jardin !**

**(montrer la paume de sa main)**

**J'y ai semé des graines.**

**(tapoter la paume du bout des doigts de l'autre main)**

**Je les recouvre de terre noire.**

**(fermer la main)**

**Voici la bonne et douce pluie !**

**(tapoter la dos de la main fermée avec les doigts de l'autre main)**

**Le soleil brille dans le ciel !**

**(faire un large geste de la main libre)**

**Et voici une, deux, trois, quatre, cinq petites fleurs...**

**(déplier les doigts l'un après l'autre).**





## Horaires



|          |       |              |
|----------|-------|--------------|
| MARDI    | ----- | 9H00 - 17H00 |
| MERCREDI | ----- | 9H00 - 12H30 |
| JEUDI    | ----- | 9H00 - 15H30 |
| VENDREDI | ----- | 9H00 - 17H00 |

## Contact

### ✉ MAIL

[rpeleslucioles@belin-beliet.fr](mailto:rpeleslucioles@belin-beliet.fr)

### ☎ TÉLÉPHONE

05 56 88 23 72  
06 16 59 35 32

### ✉ ADRESSE

2 rue des Ecoles  
Belin-Beliet

## Ateliers

Assistantes Maternelles - Gardes à domicile - Enfants

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI  
9H00 - 11H30

**SUR INSCRIPTION**



**PADLET SEJ**

«LE DÉBUT D'UNE VIE»

à consulter sans modération

